

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°4 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS – JEUNES LICENCIES SPORTIFS

Le Maire rappelle que les subventions aux associations locales prévoient le versement d'une subvention de base et d'une subvention complémentaire pour les jeunes licenciés sportifs.

Lors du vote du budget, les montants des subventions ont été attribués, avec un versement sous réserve du retour du dossier de demande de subvention en mairie. Il a également été décidé d'accorder une subvention de 14,5€ par jeune licencié.

Le Maire précise que les chiffres des jeunes licenciés n'étaient pas encore connus lors du vote du budget.

La Collectivité européenne d'Alsace, nous a fait parvenir le 20 août 2025, le tableau des jeunes licenciés 2025. Seul le FCN a inscrit des jeunes licenciés, au nombre de 86.

La subvention pour les jeunes licenciés du FCN s'élève donc à 86 X 14,5€ soit 1247,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement de la subvention « jeunes licenciés » au FCN pour un montant de 1247,00€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, au c/6574.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

**POINT N°5 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE –
AUTRES ACTES – PROTECTON SOCIALE
COMPLEMENTAIRE SANTE**

Le Maire explique que la délibération de 2012 proposait une participation employeur variable en fonction de l'indice des agents. Cette participation allait de 10€ à 25€/mois.

Or, à compter du 1er janvier 2026, l'obligation de participation financière en Santé s'impose à tous les employeurs territoriaux avec un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 €/mois/agent.

Le Maire propose de définir :

- le modèle de participation employeur au risque Santé des agents :
 - Participer à la convention proposée par le CDG68
 - Participer aux contrats labélisés souscrits par les agents
- le montant alloué aux agents (minimum de 15€/mois/agent)

Une discussion s'engage sur le modèle de participation et le montant alloué par agent.

Le Maire récapitule les échanges et la décision.

Il souligne que le choix se portant sur une participation aux contrats labélisés avec un montant de 15€/mois/agents sans critères, le CST doit être saisi pour avis et que la délibération sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision à un conseil ultérieur après réception de l'avis du CST.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°6 PATRIMOINE - LOCATIONS - AUTRES – TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que la commune propose à la location des terrains communaux.

Afin de faciliter la gestion et la location de ses terrains, le Maire propose de revoir l'âge de candidature et de résiliation. La délibération du 24 novembre 2022 fixait l'âge limite pour candidater à 65 ans.

Le Maire propose de relever la limite d'âge à 70 ans.

Dans un même temps, afin d'augmenter les recettes, le Maire propose de revaloriser les loyers en le fixant à 1,20 Euros l'are. Il précise qu'actuellement le loyer est d'un Euro l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter la limite d'âge à 70ans ;
- D'augmenter le loyer des terrains communaux à 1,20€/are.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°7 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – AUTRES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le Maire rappelle que les écoles souffrent de la chaleur en été et qu'il est nécessaire de réfléchir à des solutions pour rafraîchir les bâtiments.

Il explique avoir pris contact avec le PETR qui propose un Conseil en Energie Partagé. Ce service spécifique, destiné aux petites et moyennes collectivités, consiste à partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie, engagé à fournir un conseil neutre.

Une rencontre avec le conseiller et une visite des écoles s'est déroulée le 18 août 2025.

Le Maire propose de signer cette convention afin de pouvoir bénéficier des missions de base ainsi que de l'assistance technique et administrative aux projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°8 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 CCCHR

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et le rapport annuel 2024, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, présent,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, présente,
Patrick MAURER, excusé,
Benoît DIEMER, a donné
procuration à Henri BRUNNER,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
16 septembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 11
Procuration : 1

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/08/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SIEPI

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 du SIEPI.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.